

Commission économie du Mouvement Démocrate

Contribution supplémentaire au Chapitre 2-3, Industrie

En complément des éléments de diagnostic et des propositions déjà inclus dans le document de travail préparatoire au congrès programmatique d'Arras, la Commission Economie a estimé utile de souligner que, au delà de l'industrie, le renforcement de l'économie de la connaissance était essentiel pour les capacités de développement et de compétitivité de la France.

L'économie de la connaissance est en effet:

- une vision positive du développement économique au-delà de la conjoncture actuelle ;
- l'aspiration de bon nombre de nos concitoyens (jeunes et moins jeunes) à apprendre, créer et innover ;
- une économie réelle et concrète où la recherche publique et privée, les grands groupes et les PME/TPE jouent de concert ;
- constituante du socle des valeurs humanistes et républicaines chères au MODEM.

La France et l'Europe ont nombre d'atouts en matière d'économie de la connaissance. L'excellence des chercheurs, ingénieurs et formateurs français est un avantage compétitif certain dans la « compétition » mondiale.

L'économie de la connaissance offre à la France et à l'Europe le potentiel d'asseoir sa compétitivité sur une croissance durable. Source de nouveaux types d'emploi, d'économies, de gains de productivité et surtout actrice majeure du développement durable, c'est un remède anticrise qui doit permettre à la France de garder son niveau de vie et renforcer sa cohésion sociale en élevant son niveau général de qualification.

L'économie de la connaissance comprend à la fois les activités de production et de transmission de savoirs (R&D, éducation, communication, information) et les activités de production des biens et des services, qui sont elles-mêmes l'occasion d'un apprentissage et d'une production de savoirs par la pratique et l'usage.

L'économie de la connaissance, connaît un développement à un rythme sans précédent. Elle nécessite de favoriser l'amorçage et d'accompagner l'expansion d'entreprises innovantes à l'origine de nouveaux usages et nouveaux rapports sociaux (mise en réseau et coproduction des savoirs).

L'économie de la connaissance trouve ses ressources à travers l'Etat et chez les citoyens d'une part, et dans l'économie de l'immatériel d'autre part. Cette dernière ressource provient de la rémunération de la propriété intellectuelle (brevets et licences). Cette dernière fait toutefois face à deux menaces : l'appropriation abusive (ex : brevetabilité du vivant) et paradoxalement, le refus (ou la limitation) du droit à la rémunération de la propriété intellectuelle en raison du caractère critique des produits brevetés (ex: médicaments).

Pour renforcer l'économie de la connaissance, nous proposons quatre mesures :

1/ Faciliter l'accès aux réseaux numériques et réduire les disparités

Le déploiement de réseaux numériques performants - couvrant la population sur l'ensemble du territoire national - est une première exigence indispensable.

Par ailleurs, il faut réduire les disparités numériques, à la fois social, territoriale et générationnelle, mais aussi en matière de formation. Il faut aller plus loin que les mesures préconisées par le Comité interministériel pour la société de l'information. Nous proposons donc que :

- **pour le social, l'offre d'accès à internet devrait faire partie du service universel à destination des allocataires des minima sociaux**, notamment pour faciliter l'accès à la formation et aux offres d'emploi.
- **au niveau territorial**, sur le modèle de la loi SRU, avec toujours 3 exigences (solidarité, développement durable, renforcement de la démocratie et de la décentralisation), **un service-télécentre public d'accès et de formation à la société de la connaissance devrait être mis en place sous l'égide de chaque municipalité**. Si l'accès en mairie n'est pas envisageable, prévoir d'utiliser des délégations de service public (DSP) avec La Poste ou toutes associations locales.
- **au niveau générationnel**, l'accès à l'internet des plus âgés et leur formation, leur mise en réseau avec le plus grand nombre peut être un formidable mode de transmission/valorisation des connaissances.

2/ Faciliter les dépôts des brevets en Europe

Sur l'égalité d'accès à la Protection Intellectuelle, le coût effectif de dépôts des brevets est trois fois plus élevé en Europe par rapport aux Etats-Unis. En nombre de dépôts de brevets, l'écart est encore plus élevé.

Dans ce contexte, le minimum serait que l'Union Européenne puisse prendre en charge le surcoût de la traduction et des démarches administratives lorsqu'un brevet est déposé dans plusieurs pays.

3 / Mieux diffuser la connaissance

Nous proposons la création **d'un portail Internet d'accès unique aux travaux (thèses, articles, etc.) réalisés à travers les réseaux français de la connaissance** (universités, laboratoires et centres de recherche, etc.) pour, enfin en améliorer l'accessibilité et offrir une plus grande visibilité à nos institutions nationales.

4/ Informer les citoyens sur la qualité des contenus en ligne

Les associations de consommateurs apparaissent comme les mieux à même de conseiller le plus objectivement possible les citoyens sur la qualité des contenus. **Nous proposons que l'Etat inclut dans le cadre de son agrément accordé aux associations de consommateurs un critère sur la qualité des contenus mis en ligne.**